

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

DECRET N° 93/419 du 6 Septembre 1992
/MFPA-DGFP-CC-SRSA
Portent révision de la situation admini-
trative de Monsieur MAKOUNDOU (Raphaël)
Administrateur des SAF de 3^e échelon
des cadres de la catégorie A, hiérarchie
I-SAF (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

V I S A S : Statut Général de la Fonction Publique;

Vu le Décret n° 59X25 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62X130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62X198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62X426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers (SAF) ;

Vu le Décret n° 67X50/FP/DE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er et 2 ;

Vu le Décret n° 74X470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires ;

Vu le Décret n° 85X260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 90X726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et révisions des situations administratives ;

Vu le Décret n° 93X315 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93X318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 93X342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;

Vu le Décret n° 92X707/MJTFP/DGFP-DGPE du 20 Août 1992 portant reclassement et nomination de l'intéressé ;

Vu l'arrêté n° 2087 du 24 Juin 1988 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu les arrêtés de promotion :

N° 649/MJTFP/DGFP/DGPE du 29 Décembre 1988 ;

N° 1964/MJTFP/DGFP/DGPE du 20 Août 1992

vu la demande de l'intéressé en date du 7 Septembre 1992 ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : La situation administrative de Monsieur MAKOUNDOU (Raphaël) Administrateur de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Administration Générale) en service à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

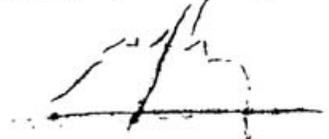
ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>Catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture)</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture)</u>
Promu Ingénieur des Travaux Agricoles de 4 ^e échelon, indice 940 pour compter du 2 Octobre 1987 (arrêté n°649/MTSSJ+DGFP/DGPOE du 29 Décembre 1988).	Promu Ingénieur des Travaux Agricoles de 5 ^e échelon, indice 1.020 pour compter du 2 Octobre 1989.
<u>Catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale)</u>	<u>Catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale)</u>
Titulaire du diplôme d'Etudes supérieures des Sciences sociales et Politiques (DESSSP), Option : Sciences et Techniques Administratives, Session de Décembre 1990 délivré par l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA MOISES MACHEL à Brazzaville, est versé, reclassé et nommé Administrateur des SAF de 3 ^e échelon, indice 1.010 pour compter du 25 Juin 1991, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage AGG = néant (Décret n° 92-707/MJTFP/DGFP/DGPOE du 20 Août 1992.).	Titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Option Sciences et Techniques Administratives, Session de Décembre 1990 délivré par l'Ecole Supérieure du Parti, SAMORA MOISES MACHEL à Brazzaville, est versé, reclassé et nommé Administrateur des SAF de 4 ^e échelon, indice 1.110 pour compter du 25 Juin 1991 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage AGG = néant.
<u>Catégorie A, Hiérarchie II des Services Techniques (Agriculture)</u>	
Promu Ingénieur des Travaux Agricoles de 5 ^e échelon, indice 1.020 pour compter du 2 Octobre 1989 (arrêté n°1984/MJTFP/DGFP/DGPOE du 20 Août 1992).	

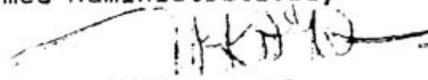
ARTICLE 2 : Le présent Décret ~~qui prendra~~ ^{prendra} effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, Publié au JORC ~~et communiqué~~ partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Septembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Reformes Administratives,


Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGU.


Jean Prosper KOYO.-

- AMPLIATIONS :
- JORC..... 2
 - DGFP-DGGBA..... 2
 - DGFP-DC..... 2
 - DGFP-BS..... 2
 - D.G.B..... 2
 - D.G.C.F..... 3
 - INTERESSE..... 1
 - DOSSIER..... 3
 - SGG/SG..... 3